



Changement de garde d'enfant et droits de visite

Par Visiteur

Bonjour,
divorcé depuis 2007, mon ex épouse (Montpellier) à la garde des 2 enfants et moi (Paris) un droit de visite libre. Notre fille de 9ans exprime depuis longtemps le désir de vivre chez moi. Sa mère ne s'y oppose pas, nous devons nous rencontrer bientôt pour convenir des modalités. Ma question est la suivante: Quid des pensions alimentaires des enfants? Actuellement, je verse 1220 euros par mois pour les deux. La logique voudrait qu'ayant chacun un enfant, il n'y ait plus de pension à verser. Nos salaires sont différents, je gagne environ 9500 net par mois, et j'estime ses revenus à 1500 net de salaire, les 1220 de pension et 120 d'allocations deuxième enfant. Je suppose que je devrai verser une pension pour mon fils en rapport avec la différence de salaire mais il y a-t-il une grille de calcul? La rencontre a lieu le 29 novembre et je sais qu'elle s'est renseignée de son côté.

Merci de votre réponse détaillée, cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le fait que chacun d'entre vous ait la garde d'un enfant ne signifie pas nécessairement suppression du versement de la pension alimentaire.

Il est bien évident que le montant va être diminué.

De nombreux éléments sont pris en compte et le juge rend une décision qui n'est pas basée sur un calcul exact.

Je peux vous donner une fourchette.

Sont pris en compte vos revenus ainsi que ceux de la mère (Tous les revenus sont à considérer : salaire net + revenus fonciers et financiers + prestations sociales + gains de jeux)

Le montant de vos charges fixes ainsi que celui de la mère (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou loyer, factures EDF, gaz, remboursements d'emprunts, frais de traitements médicaux lourds éventuels).

Avec ces éléments je pourrais vous donner une fourchette.

Cordialement